

2013-UNAT-355, Johnson

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré une application du secrétaire général pour l'interprétation du jugement n ° 2012-UNAT-240. L'UNAT a jugé que la demande ne remplissait pas les exigences de l'article 11 de la loi UNAT et était donc manifestement inadmissible. Unat a jugé que le jugement indiquait clairement que l'utilisation des crédits d'impôt étranger constituait un mode de paiement remboursable et que l'unité fiscale avait calculé le montant remboursable pertinent à 15 USD 239. Unat a rejeté la demande du secrétaire général et a ordonné au secrétaire général de payer Mme Johnson 15 239 USD avec intérêt, déclarant que les taux d'intérêt ont éliminé la demande de frais de Mme Johnson.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Décision de l'OACI: Mme Johnson a contesté la décision de ne pas la rembourser pour le crédit d'impôt qu'elle a utilisé en 2009. L'unité fiscale a refusé la demande, affirmant que son utilisation du crédit d'impôt avait réduit son solde de responsabilité fiscale à zéro, donc elle n'avait pas de circulation en circulation solde. UNDT a constaté que l'utilisation de crédits étrangers par les contribuables américains constituait un mode de paiement et aurait dû être reconnu comme tel. UNDT a ordonné au Secrétaire général de rembourser à Mme Johnson le montant de son évaluation du personnel sur son salaire et ses émoluments pour 2009, sans tenir compte des crédits d'impôt étranger en litige. Dans le jugement n ° 2012-UNAT-240, unis a confirmé le jugement de l'UND.

Principe(s) Juridique(s)

Une demande d'interprétation ne peut réussir que si elle remplit les critères stricts et exceptionnels établis par le statut Unat, article 11.

Résultat

Révision, correction, interprétation ou exécution

Applicants/Appellants

Johnson

Entité

PDNU

Numéros d'Affaires

2013-434

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Avr 2015

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions liées aux jugements

Interprétation de l'arrêt

Taxation

Impôt sur le revenu du personnel

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 11

Jugements Connexes

2012-UNAT-240

2011-UNAT-129

2010-UNAT-063